



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
VENDREDI 5 JUIN 2026 à 18 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D11 - Décision modificative n° 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne-Marie BREDECHE, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Anne DELAUNAY à Pascale GARDETTE ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Sabrina THIBAUD à Marylène JAUNEAU ; Christine LANGELLIER à Jocelyne PELETTE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cathy RULLAUD-MICHEL

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D11 - Décision modificative n° 1 au budget principal de la Ville**Rapporteur : M. Julien SARRAZIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du budget principal en date du 23 avril 2026 ;

Vu la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires liés à l'exécution en cours ;

Cette première décision modificative a pour objet des modifications au sein de la section investissement afin de prendre en compte :

- une recette non-inscrite au budget primitif : subvention versée par le Conseil Départemental pour la réhabilitation de la passerelle du plan d'eau,
- le paiement de la cotisation 2026 des parts souscrites par la Ville auprès de l'Agence France Locale,
- l'achat de mobiliers pour les services de la mairie et de la police municipale,
- un abondement nécessaire pour la révision du plan local d'urbanisme, par suite de l'analyse des offres reçues.

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet :

INVESTISSEMENT			
<i>Chapitre - Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<u><i>Dépenses</i></u>	<u><i>Recettes</i></u>
Chapitre 13 Article 1323-3000-0691	Subvention passerelle base nautique		42 502,25 €
Chapitre 26 Article 261-01	Agence France Locale participation annuelle dernière échéance	16 900,00 €	
Chapitre 20 Article 202-5101-0747	Révision du plan local d'urbanisme	12 000,00 €	
Chapitre 21 Article 21848-0200-0222	Mobiliers pour divers services	10 000,00 €	
Chapitre 23 Article 2313-0200-0436	Agencements – bâtiments communaux divers	3 602,25 €	
Total investissement		42 502,25 €	42 502,25 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Cathy RULLAUD-MICHEL

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.